

Mis en ligne le :  
7 mars 2025

Date de convocation :  
25 février 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 26  
Présents : 16  
Votants : 21

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
N°026/2025 – ADOPTION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

*L'an deux mil vingt-cinq, le quatre mars à 20h30,  
Le Conseil Municipal, également convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance  
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire*

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET  
Annick, LUSSEAU Patrick, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER  
Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ALINE  
Maithé, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, BOUCHERON Mathieu, PIQUET  
Béatrice, HONORE Benoit, VHEL Bruno, DUPUY Guillaume, REQUENA-CARRE  
Maité, PARIS Emmanuelle, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON  
Mikaël, HENRY Yoann, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Annick GUILLAUMET donne pouvoir à Sabrina BRETON, Patrick  
LUSSEAU donne pouvoir à Delphine DELAHAYE, Mathieu BOUCHERON donne  
pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Guillaume DUPUY donne pouvoir à Philippe FAGES,  
Maithé REQUENA-CARRE donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER

Membres absents : Sophie FRANÇAIS, Béatrice PIQUET, Emmanuelle PARIS, Nicolas  
MOREAU, Yoann HENRY  
Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités  
Territoriales, Alexandra LEVOYÉ a été élue Secrétaire de Séance.

Délibération n°026/2025 :

*Vu l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021, précisant le contenu et les modalités de publicité  
et de conservation du procès-verbal, dans des termes identiques pour les communes*

*Vu le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 21 janvier 2025,*

*Le Conseil municipal,*

*A l'unanimité,*

**➤Adopte le Procès-Verbal du Conseil municipal du 21 janvier 2025.**

<i>Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,</i>	
<i>La Secrétaire de séance, Alexandra LEVOYÉ</i>	<i>Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES</i>
	 

Mis en ligne le :  
7 mars 2025

Date de convocation :  
25 février 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 26  
Présents : 16  
Votants : 21

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**N°027/2025 – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025**

*L'an deux mil vingt-cinq, le quatre mars à 20h30,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance  
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire*

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET  
Annick, LUSSEAU Patrick, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER  
Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ALINE  
Maïthé, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, BOUCHERON Mathieu, PIQUET  
Béatrice, HONORE Benoit, VHEL Bruno, DUPUY Guillaume, REQUENA-CARRE  
Maité, PARIS Emmanuelle, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON  
Mikaël, HENRY Yoann, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Annick GUILLAUMET donne pouvoir à Sabrina BRETON, Patrick  
LUSSEAU donne pouvoir à Delphine DELAHAYE, Mathieu BOUCHERON donne  
pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Guillaume DUPUY donne pouvoir à Philippe FAGES,  
Maïthé REQUENA-CARRE donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER

Membres absents : Sophie FRANÇAIS, Béatrice PIQUET, Emmanuelle PARIS, Nicolas  
MOREAU, Yoann HENRY  
Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités  
Territoriales, Alexandra LEVOYÉ a été élue Secrétaire de Séance.

Délibération n°027/2025 :

*Vu l'article L2312-1 du Code général des Collectivités Territoriales,  
Conformément à la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la  
République (NOTRe),*

*Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai  
de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les  
engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport  
donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur  
prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.*

*Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et  
touristiques » réunie le 24 février 2025,*

*Après avoir entendu l'exposé de Jean-Marc COYEAUD,  
Le Conseil municipal*

➤Prend acte du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2025 présenté ce jour.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
La Secrétaire de séance, Alexandra LEVOYÉ	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	 

Mis en ligne le :  
7 mars 2025

Date de convocation :  
25 février 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 26  
Présents : 16  
Votants : 21

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**N°028/2025 – AUTORISATION SPECIALE ANTICIPATION**  
**DU BUGDET COMMUNE 2025**

*L'an deux mil vingt-cinq, le quatre mars à 20h30,  
Le Conseil Municipal, également convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance  
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire*

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, ~~GUILLAUMET~~  
~~Annick, LUSSEAU~~ Patrick, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER  
Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ALINE  
Maïthé, CORVAISIER Patrick, ~~FRANÇAIS~~ Sophie, BOUCHERON Mathieu, PIQUET  
Béatrice, HONORE Benoit, VHEL Bruno, DUPUY Guillaume, REQUENA-CARRE  
Maïté, ~~PARIS~~ Emmanuelle, ~~MOREAU~~ Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON  
Mikaël, ~~HENRY~~ Yoann, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Annick GUILLAUMET donne pouvoir à Sabrina BRETON, Patrick LUSSEAU donne pouvoir à Delphine DELAHAYE, Mathieu BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Guillaume DUPUY donne pouvoir à Philippe FAGES, Maïthé REQUENA-CARRE donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER

Membres absents : Sophie FRANÇAIS, Béatrice PIQUET, Emmanuelle PARIS, Nicolas MOREAU, Yoann HENRY  
Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Alexandra LEVOYÉ a été élue Secrétaire de Séance.

Délibération n°028/2025 :

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1611-1 et suivants, L1612-1 et L.2311-1 à L.2343-2*

*Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,*

*Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art. 7 de la loi 82-213 du 2 mars 1982),*

*Considérant la nécessité d'engager un certain nombre de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025,*

*Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et touristiques » réunie le 24 février 2025,*

*Ayant entendu l'exposé de Jean-Marc COYEAUD,*

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil Municipal,*

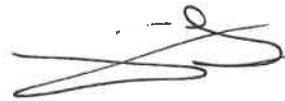
*A l'unanimité,*

**➤ Adopte les autorisations spéciales suivantes :**

<b>PROJETS</b>	<b>IMPUTATIONS</b>	<b>MONTANT H.T.</b>	<b>MONTANT T.T.C.</b>
Structure motricité école Renardière	2188	3 817,04€	4 580,45€
MOe Réseau chaleur	2031	6 170,00€	7 404,00€
Eclairage Terrain Honneur en LED	21538	30 699,84€	36 839,81€
Logiciel Cuisine centrale	21838	1 280,00€	1 536,00€
Vitrine extérieur Stade	2188	283,80€	340,56€
<b>TOTAL</b>		<b>42 250,68€</b>	<b>50 700,82€</b>

*Dans tous les cas les engagements, avant le vote du budget, ne pourront dépasser le montant correspondant au ¼ du budget d'investissement 2024.*

.../...

<p>Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,</p>	
La Secrétaire de séance, Alexandra LEVOYÉ	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	 

Mis en ligne le :  
7 mars 2025

Date de convocation :  
25 février 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 26  
Présents : 16  
Votants : 21

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**N°029/2025 – RÉNOVATION DES ÉCLAIRAGES DU TERRAIN D'HONNEUR DE**  
**FOOTBALL DEMANDE DE SUBVENTION**  
**AU TITRE DU FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR**

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre mars à 20h30,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET Annick, LUSSEAU Patrick, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ALINE Maïthé, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, BOUCHERON Mathieu, PIQUET Béatrice, HONORE Benoit, VHEL Bruno, DUPUY Guillaume, REQUENA-CARRE Maïté, PARIS Emmanuelle, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON Mikael, HENRY Yoann, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Annick GUILLAUMET donne pouvoir à Sabrina BRETON, Patrick LUSSEAU donne pouvoir à Delphine DELAHAYE, Mathieu BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Guillaume DUPUY donne pouvoir à Philippe FAGES, Maïthé REQUENA-CARRE donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER

Membres absents : Sophie FRANÇAIS, Béatrice PIQUET, Emmanuelle PARIS, Nicolas MOREAU, Yoann HENRY  
Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Alexandra LEVOYÉ a été élue Secrétaire de Séance.

Délibération n°029/2025 :

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Considérant que la rénovation des éclairages du terrain d'honneur de football situé au stade municipal Daniel Soyer, se traduisant par le remplacement des projecteurs actuels par des projecteurs Led, est éligible à l'attribution d'une subvention par la Fédération Française de Football au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA)-chapitre « Equipement »*

*Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et touristiques » réunie le 24 février 2025,*

*Ayant entendu l'exposé de Jean-Marc COYEAUD,*

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil Municipal,*

*A l'unanimité,*

➤ *Approuve le projet de rénovation des éclairages du terrain d'honneur de football situé au stade municipal Daniel Soyer, se traduisant par le remplacement des projecteurs actuels par des projecteurs Led.*

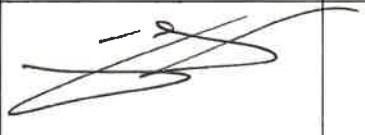
➤ *Approuve le plan de financement suivant :*

Dépenses	Recettes
Travaux de rénovation des éclairages du terrain d'honneur du stade de foot	Autofinancement 67 % 20 699,84€
	Subvention FAFA 33 % 10 000,00€
Total 30 699,84€	Total 30 699,84€

➤ *Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Fédération Française de Football au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA)-chapitre « Equipement »,*

➤ *Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération.*

.../...

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
La Secrétaire de séance, Alexandra LEVOYÉ	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	 

Mis en ligne le :  
7 mars 2025

Date de convocation :  
25 février 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 26  
Présents : 16  
Votants : 21

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**N°030/2025 – CONVENTION DE REFACULTURATION DES ENERGIES /FLUIDES**  
**CONCERNANT LA CUISINE CENTRALE**

*L'an deux mil vingt-cinq, le quatre mars à 20h30,  
Le Conseil Municipal, également convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance  
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire*

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET  
Annick, LUSSEAU Patrick, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER  
Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ALINE  
Maïthé, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, BOUCHERON Mathieu, PIQUET  
Béatrice, HONORE Benoit, VHEL Bruno, DUPUY Guillaume, REQUENA-CARRE  
Maité, PARIS Emmanuelle, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON  
Mikaël, HENRY Yoann, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Annick GUILLAUMET donne pouvoir à Sabrina BRETON, Patrick  
LUSSEAU donne pouvoir à Delphine DELAHAYE, Mathieu BOUCHERON donne  
pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Guillaume DUPUY donne pouvoir à Philippe FAGES,  
Maïthé REQUENA-CARRE donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER

Membres absents : Sophie FRANÇAIS, Béatrice PIQUET, Emmanuelle PARIS, Nicolas  
MOREAU, Yoann HENRY  
Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités  
Territoriales, Alexandra LEVOYÉ a été élue Secrétaire de Séance.

Délibération n°030/2025 :

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Considérant que le CCAS DE LA SUZE SUR SARTHE et la Commune de LA SUZE SUR SARTHE  
ont regroupé la Résidence Autonomie et la cuisine centrale dans un ensemble immobilier situé 5 rue  
des Tanneurs à La Suze sur Sarthe.*

*Considérant que la Résidence Autonomie règle la totalité des factures d'eau, d'assainissement et de  
gaz liées au bâtiment situé 5 rue des Tanneurs.*

*Considérant qu'il est nécessaire de prévoir une convention avec la commune de LA SUZE SUR  
SARTHE afin de permettre à cette dernière d'acquitter les charges liées à la consommation d'eau,  
d'assainissement et de gaz de la cuisine centrale.*

*Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et  
touristiques » réunie le 24 février 2025,*

*Ayant entendu l'exposé de Jean-Marc COYEAUD,*

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil Municipal,*

*A l'unanimité,*

**➤ Approuve la convention de refacturation des énergies/fluides par la Résidence Autonomie  
à la Commune pour le fonctionnement de la Cuisine Centrale.**

**➤ Autorise le Maire à la signer.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
La Secrétaire de séance, Alexandra LEVOYÉ	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	 

Mis en ligne le :  
7 mars 2025

Date de convocation :  
25 février 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 26  
Présents : 16  
Votants : 21

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
N°031/2025 – CONVENTION FIXANT LE REGLEMENT DE GESTION ET  
D'ENTRETIEN DE LA VOIE VERTE LA SUZE/LA FLECHE**

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre mars à 20h30,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance  
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET  
Annick, LUSSEAU Patrick, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER  
Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ALINE  
Maïthé, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, BOUCHERON Mathieu, PIQUET  
Béatrice, HONORE Benoit, VHEL Bruno, DUPUY Guillaume, REQUENA-CARRE  
Maïté, PARIS-Emmanuelle, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON  
Mikaël, HENRY Yoann, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Annick GUILLAUMET donne pouvoir à Sabrina BRETON, Patrick  
LUSSEAU donne pouvoir à Delphine DELAHAYE, Mathieu BOUCHERON donne  
pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Guillaume DUPUY donne pouvoir à Philippe FAGES,  
Maïthé REQUENA-CARRE donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER

Membres absents : Sophie FRANÇAIS, Béatrice PIQUET, Emmanuelle PARIS, Nicolas  
MOREAU, Yoann HENRY  
Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités  
Territoriales, Alexandra LEVOYÉ a été élue Secrétaire de Séance.

Délibération n°031/2025 :

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Considérant la voie verte reliant La Suze sur Sarthe à La Flèche sur l'ancienne ligne SNCF réalisée  
par le Département,*

*Considérant que le Département et la SNCF ont rétrocédé cette voie verte aux communautés de  
communes du Val de Sarthe et du Pays Fléchois,*

*Considérant la livraison d'une partie de la voie verte La Suze/La Flèche allant de La Suze sur Sarthe  
à Malicorne au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2025,*

*Considérant qu'il convient de fixer le règlement de gestion et d'entretien de la voie verte entre la  
Communauté de communes du Val de Sarthe et les communes traversées (La Suze sur Sarthe, Saint  
Jean du Bois et Malicorne),*

*Ayant entendu le rapport de Pascal BRETON,*

*Après en avoir délibéré,*

*Le conseil municipal,*

*A l'unanimité,*

➤ *Approuve la convention fixant le règlement de gestion et d'entretien de la voie verte entre  
la Communauté de communes du Val de Sarthe et les Communes de La Suze, Saint Jean du Bois et  
Malicorne.*

➤ *Autorise le Maire à la signer.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
La Secrétaire de séance, Alexandra LEVOYÉ	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	 

Mis en ligne le :  
7 mars 2025

Date de convocation :  
25 février 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 26  
Présents : 16  
Votants : 21

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**N°032/2025 – ADOPTION DU REGLEMENT D'USAGE DE LA VOIE VERTE**

*L'an deux mil vingt-cinq, le quatre mars à 20h30,  
Le Conseil Municipal, également convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance  
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire*

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET  
Annick, LUSSEAU Patrick, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER  
Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ALINE  
Maïthé, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, BOUCHERON Mathieu, PIQUET  
Béatrice, HONORE Benoit, VHEL Bruno, DUPUY Guillaume, REQUENA-CARRE  
Maïté, PARIS Emmanuelle, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON  
Mikaël, HENRY Yoann, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Annick GUILLAUMET donne pouvoir à Sabrina BRETON, Patrick  
LUSSEAU donne pouvoir à Delphine DELAHAYE, Mathieu BOUCHERON donne  
pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Guillaume DUPUY donne pouvoir à Philippe FAGES,  
Maïthé REQUENA-CARRE donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER

Membres absents : Sophie FRANÇAIS, Béatrice PIQUET, Emmanuelle PARIS, Nicolas  
MOREAU, Yoann HENRY  
Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités  
Territoriales, Alexandra LEVOYÉ a été élue Secrétaire de Séance.

Délibération n°032/2025 :

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Considérant la voie verte reliant La Suze sur Sarthe à La Flèche sur l'ancienne ligne SNCF réalisée  
par le Département et rétrocédée aux communautés de communes du Val de Sarthe et du Pays  
Fléchois,*

*Considérant la livraison d'une partie de la voie verte La Suze/La Flèche allant de La Suze sur Sarthe  
à Malicorne au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2025,*

*Considérant que la voie verte traverse plusieurs communes,*

*Considérant la volonté d'harmonisation du règlement d'usage pour le maintien de l'ordre public sur  
la voie verte : sécurité, salubrité, tranquillité, par le biais des pouvoirs de police administrative  
détenus par chaque Maire,*

*Ayant entendu le rapport de Pascal BRETON,*

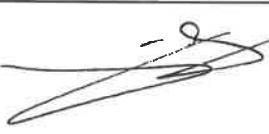
*Après en avoir délibéré,*

*Le conseil municipal,*

*A l'unanimité,*

**► Approuve le règlement d'usage de la voie verte commun aux Communautés de communes  
du Val de Sarthe, du Pays Fléchois et aux communes traversées.**

**► Adopte le modèle de panneau présentant le règlement d'usage.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
La Secrétaire de séance, Alexandra LEVOYÉ	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	 

Mis en ligne le :  
7 mars 2025

Date de convocation :  
25 février 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 26  
Présents : 16  
Votants : 21

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**N°033/2025 – INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L' EGLISE**

*L'an deux mil vingt-cinq, le quatre mars à 20h30,  
Le Conseil Municipal, également convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance  
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire  
Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET  
Annick, LUSSEAU Patrick, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER  
Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ALINE  
Maithé, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, BOUCHERON Mathieu, PIQUET  
Béatrice, HONORE Benoit, VHEL Bruno, DUPUY Guillaume, REQUENA-CARRE  
Maité, PARIS Emmanuelle, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON  
Mikaël, HENRY Yoann, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.*

Membres excusés : Annick GUILLAUMET donne pouvoir à Sabrina BRETON, Patrick LUSSEAU donne pouvoir à Delphine DELAHAYE, Mathieu BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Guillaume DUPUY donne pouvoir à Philippe FAGES, Maithé REQUENA-CARRE donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER

Membres absents : Sophie FRANÇAIS, Béatrice PIQUET, Emmanuelle PARIS, Nicolas MOREAU, Yoann HENRY  
Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Alexandra LEVOYÉ a été élue Secrétaire de Séance.

Délibération n°033/2025 :

*Vu les circulaires du Ministère de l'intérieur du 8 janvier 1987 et du 29 juillet 2011,  
Vu la circulaire du Ministre de l'Intérieur en date 16 février 2023 actualisant le montant maximal de  
l'indemnité de gardiennage d'église à 503,42€ (gardien résidant dans la commune de l'édifice du culte),  
Après avis de la Commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et touristiques  
» réunie le 24 février 2025,*

*Ayant entendu l'exposé d'Emmanuel D'AILLIERES,*

*Le Conseil municipal,*

*A l'unanimité,*

**►Décide de verser la somme de 503,42€ au titre de l'indemnité annuelle pour le gardiennage de  
l'église pour l'année 2025.**

**►Dit que celle-ci sera versée à Monsieur Marc ISNARD.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme, La Secrétaire de séance, Alexandra LEVOYÉ	
	 

Mis en ligne le :  
7 mars 2025

Date de convocation :  
25 février 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 26  
Présents : 16  
Votants : 21

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**N°034/2025 – ANCIEN CIMETIERE COMMUNAL –**  
**REPRISE DES CONCESSIONS PERPETUELLES EN ETAT D'ABANDON**

*L'an deux mil vingt-cinq, le quatre mars à 20h30,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance  
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire*

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET  
Annick, LUSSEAU Patrick, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER  
Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ALINE  
Maïthé, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, BOUCHERON Mathieu, PIQUET  
Béatrice, HONORE Benoît, VHEL Bruno, DUPUY Guillaume, REQUENA-CARRE  
Méline, PARIS Emmanuelle, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON  
Mikaël, HENRY Yoann, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Annick GUILLAUMET donne pouvoir à Sabrina BRETON, Patrick  
LUSSEAU donne pouvoir à Delphine DELAHAYE, Mathieu BOUCHERON donne  
pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Guillaume DUPUY donne pouvoir à Philippe FAGES,  
Maïthé REQUENA-CARRE donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER

Membres absents : Sophie FRANÇAIS, Béatrice PIQUET, Emmanuelle PARIS, Nicolas  
MOREAU, Yoann HENRY  
Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités  
Territoriales, Alexandra LEVOYÉ a été élue Secrétaire de Séance.

Délibération n°034/2025 :

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2223-17 et L.223-18,  
R.2223-12 et R.2223-23,*

*Considérant que les concessions dont il s'agit sont perpétuelles et qu'elles sont bien en état  
d'abandon, ledit état ayant été dûment constaté à 2 reprises (le 20 mai 2021 et le 16 janvier 2025),  
Considérant que cette situation décale une violation de l'engagement souscrit par les attributaires  
desdites concessions, en leur nom et au nom de leurs successeurs, de les maintenir en bon état  
d'entretien, et qu'elle est en outre nuisible au bon ordre et à la décence du cimetière,*

*Vu l'avis de la commission « Affaires sociales et cimetières »,*

*Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et  
touristiques » réunie le 13 janvier 2025,*

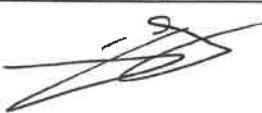
*Après avoir entendu l'exposé d'Emmanuel D'AILLIERES,*

*Le Conseil Municipal*

*A l'unanimité,*

**►Dit que les concessions en état d'abandon figurant sur la liste annexée sont reprises par  
la commune, et que les terrains ainsi libérés seront mis en service pour de nouvelles concessions,**

**►Autorise Monsieur Le Maire à prendre un arrêté municipal prononçant leur reprise dont  
il assurera la publicité conformément à la réglementation en vigueur.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
La Secrétaire de séance, Alexandra LEVOYÉ	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	 

Mis en ligne le :  
7 mars 2025

Date de convocation :  
25 février 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 26  
Présents : 16  
Votants : 21

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
N°035/2025 – MODIFICATION DU REGLEMENT INTÉRIEUR RESTAURANT  
SCOLAIRE/ACCUEILS PÉRISCOLAIRES / MERCREDIS RÉCRÉATIFS**

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre mars à 20h30,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance  
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET  
Annick, LUSSEAU Patrick, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER  
Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ALINE  
Maïthé, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, BOUCHERON Mathieu, PIQUET  
Béatrice, HONORE Benoit, VHEL Bruno, DUPUY Guillaume, REQUENA-CARRE  
Maïté, PARIS Emmanuelle, MOREAU Nicaise, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON  
Mikaël, HENRY Yoann, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Annick GUILLAUMET donne pouvoir à Sabrina BRETON, Patrick  
LUSSEAU donne pouvoir à Delphine DELAHAYE, Mathieu BOUCHERON donne  
pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Guillaume DUPUY donne pouvoir à Philippe FAGES,  
Maïthé REQUENA-CARRE donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER

Membres absents : Sophie FRANÇAIS, Béatrice PIQUET, Emmanuelle PARIS, Nicolas  
MOREAU, Yoann HENRY  
Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités  
Territoriales, Alexandra LEVOYÉ a été élue Secrétaire de Séance.

Délibération n°035/2025 :

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-29,  
Vu la délibération n°078/2024 du 2 juillet 2024 adoptant le règlement commun du restaurant  
scolaire, de l'accueil périscolaire et les mercredis récréatifs,*

*Considérant qu'il convient d'apporter des modifications concernant la tarification, les modalités  
pour prévenir des absences et des présences, la fourniture de serviettes pour le restaurant scolaire,  
Après avis de la commission « Scolaire, Périscolaire, Restauration » le 4 février 2025,*

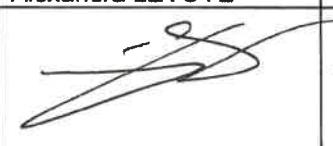
*Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et  
touristiques » réunie le 24 février 2025,*

*Ayant entendu l'exposé de Sabrina BRETON,*

*Le conseil municipal,*

*A l'unanimité,*

- ✓ *Décide d'adopter les modifications au règlement commun de l'accueil périscolaire, des  
mercredis récréatifs et du restaurant scolaire de la commune de La Suze sur Sarthe applicable  
à compter du 5 mars 2025.*
- ✓ *Dit que ce document sera annexé à la présente délibération.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
La Secrétaire de séance, Alexandra LEVOYÉ	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	 

Mis en ligne le :  
7 mars 2025

Date de convocation :  
25 février 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 26  
Présents : 16  
Votants : 21

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**N°036/2025 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**  
**HANDBALL LA SUZE**

*L'an deux mil vingt-cinq, le quatre mars à 20h30,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance  
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire*

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET  
Annick, LUSSAU Patrick, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER  
Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ALINE  
Maïthé, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, BOUCHERON Mathieu, PIQUET  
Béatrice, HONORE Benoit, VHEL Bruno, DUPUY Guillaume, REQUENA-CARRE  
Muriel, PARIS Emmanuelle, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON  
Mikaël, HENRY Yoann, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Annick GUILLAUMET donne pouvoir à Sabrina BRETON, Patrick LUSSAU donne pouvoir à Delphine DELAHAYE, Mathieu BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Guillaume DUPUY donne pouvoir à Philippe FAGES, Maïthé REQUENA-CARRE donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER

Membres absents : Sophie FRANÇAIS, Béatrice PIQUET, Emmanuelle PARIS, Nicolas MOREAU, Yoann HENRY  
Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Alexandra LEVOYÉ a été élue Secrétaire de Séance.

Délibération n°036/2025 :

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Considérant la réalisation de travaux de peinture dans le gymnase par l'Association Handball La Suze,*

*Considérant que la commune souhaite rembourser la facture des achats destinés à ces travaux à l'Association Handball La Suze,*

*Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et touristiques » réunie le 24 février 2025,*

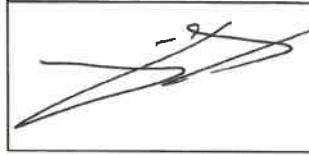
*Ayant entendu l'exposé d'Emmanuel D'AILLIERES,*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal*

*A l'unanimité,*

**►Décide d'allouer à l'Association Handball La Suze une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 300€ maximum correspond à l'achat de peinture et matériel pour la réalisation de travaux dans le gymnase.**

**►Dit que la subvention sera versée sur présentation des factures.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme, La Secrétaire de séance, Alexandra LEVOYÉ	
	 

Mis en ligne le :  
7 mars 2025

Date de convocation :  
25 février 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 26  
Présents : 16  
Votants : 21

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**N°037/2025 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC ARBOR ECBOOIS**  
**POUR LA DESTRUCTION DES FRELONS ASIATIQUES**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre mars à 20h30,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance  
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET  
Annick, LUSSEAU Patrick, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER  
Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ALINE  
Maïthé, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, BOUCHERON Mathieu, PIQUET  
Béatrice, HONORE Benoît, VHEL Bruno, DUPUY Guillaume, REQUENA-CARRE  
Maité, PARIS Emmanuelle, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON  
Mikaël, HENRY Yoann, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Annick GUILLAUMET donne pouvoir à Sabrina BRETON, Patrick  
LUSSEAU donne pouvoir à Delphine DELAHAYE, Mathieu BOUCHERON donne  
pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Guillaume DUPUY donne pouvoir à Philippe FAGES,  
Maïthé REQUENA-CARRE donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER

Membres absents : Sophie FRANÇAIS, Béatrice PIQUET, Emmanuelle PARIS, Nicolas  
MOREAU, Yoann HENRY

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités  
Territoriales, Alexandra LEVOYÉ a été élue Secrétaire de Séance.

Délibération n°037/2025 :

*Vu l'article L. 1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant le caractère particulièrement invasif de l'espèce *vespa velutina*, communément dénommée  
frelon asiatique,*

*Considérant le danger que représente cette espèce pour les abeilles mais également pour la population,  
Considérant le risque qu'une telle prolifération fait peser sur la biodiversité,*

*Afin de participer à la lutte collective contre les frelons asiatiques dont le frein principal est le coût de  
la destruction des nids,*

*Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et  
touristiques » réunie le 24 février 2025,*

*Après avoir entendu l'exposé d'Emmanuel D'AILLIERES,*

*Le Conseil municipal,*

*A l'unanimité,*

**➤Approuve la convention de partenariat avec Arbor Ecobois pour la destruction des frelons asiatiques.**

**➤Dit que la Commune prendra en charge 50% du montant de la prestation de destruction des nids de  
frelons asiatiques chez les particuliers sur le territoire communal avec un montant plafonné à 100€.**

**➤Dit que cette prise en charge est conditionnée au fait que la commune ait identifié le nid de frelons  
asiatiques et que la société Arbor Ecobois ait été missionnée par l'agent référent de la Commune.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme, La Secrétaire de séance, Alexandra LEVOYÉ	
	 

Mis en ligne le :  
7 mars 2025

Date de convocation :  
25 février 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 26  
Présents : 16  
Votants : 21

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
N°038/2025 – ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre mars à 20h30,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance  
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET  
Annick, LUSSEAU Patrick, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER  
Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ALINE  
Maïthé, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, BOUCHERON Mathieu, PIQUET  
Béatrice, HONORE Benoit, VHEL Bruno, DUPUY Guillaume, REQUENA-CARRE  
Maïté, PARIS Emmanuelle, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON  
Mikaël, HENRY Yoann, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Annick GUILLAUMET donne pouvoir à Sabrina BRETON, Patrick  
LUSSEAU donne pouvoir à Delphine DELAHAYE, Mathieu BOUCHERON donne  
pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Guillaume DUPUY donne pouvoir à Philippe FAGES,  
Maïthé REQUENA-CARRE donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER

Membres absents : Sophie FRANÇAIS, Béatrice PIQUET, Emmanuelle PARIS, Nicolas  
MOREAU, Yoann HENRY  
Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités  
Territoriales, Alexandra LEVOYÉ a été élue Secrétaire de Séance.

**Délibération n°038/2025 :**

Considérant l'intérêt de la commune à trouver des aides participant au financement de la sauvegarde  
et restauration de son patrimoine bâti,

Après avis de la Commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et touristiques  
» réunie le 24 février 2025,

Ayant entendu l'exposé d'Emmanuel D'AILLIERES,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité,

➤ *Décide d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour 500 euros au titre de l'année 2025.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
La Secrétaire de séance, Alexandra LEVOYÉ	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	 